

**VILLE DE BRUXELLES - Communiqué de presse**  
**Mohamed Ouriaghli, Echevin en charge du Logement,**  
**de l'Egalité des chances et de l'Informatique**



## **Places de stationnement PMR : l'art au service d'un comportement civique**

Bruxelles, le jeudi 2 octobre 2014

Ce jeudi après-midi, **Mohamed Ouriaghli (PS)**, Echevin en charge de l'Egalité des chances, a dévoilé les contours de la campagne de sensibilisation « *Parkeerkunst* » qu'il porte pour contrer l'occupation illicite de places de parking réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR). Au total, trois emplacements de parking « bleus » vont être dédiés au projet. Le premier des trois emplacements, situé à proximité de la place de la Monnaie, a été inauguré aujourd'hui. Les deux autres le seront au plus tard le 10 octobre.

A l'origine du projet, un constat partagé par la Ville de Bruxelles, la Communauté flamande, le S.M.A.K. et l'agence créative Famous. A savoir que chaque année des dizaines de milliers d'automobilistes (40.000 en Belgique) contreviennent au code de la route et occupent égoïstement des emplacements réservés aux PMR. Sensibilisation et amendes ne permettent malheureusement pas d'endiguer le phénomène de façon significative. Par conséquent, il importe d'insuffler une approche nouvelle qui se veut artistique. En effet, l'aspect novateur de la démarche consiste à rendre visuelle l'importance de ces places de stationnement grâce à l'art. C'est pourquoi un artiste valide et un artiste porteur d'un handicap travaillent en duo à la réalisation d'une œuvre d'art sur une place de parking pour personnes à mobilité réduite. L'objectif étant de renforcer le caractère exclusif de ces places de stationnement. A Bruxelles, trois places de parking vont être customisées, chacune par un binôme d'artistes différent. L'un des trois binômes a été sélectionné par le biais du S.M.A.K., les deux autres par la Ville de Bruxelles avec l'aide du Conseil consultatif de la personne handicapée.

Mohamed Ouriaghli justifie cette approche novatrice : « *le constat dressé s'applique à toutes les grandes villes. La Région bruxelloise n'est pas épargnée par ce manque cruel de civisme. Sur le territoire de la Ville de Bruxelles, quelque 1.500 (1.330 en 2012 et 1.432 en 2013) infractions annuelles sont sanctionnées par la police. Il en résulte, à côté du volet répressif, qu'il est primordial de responsabiliser tant et plus les automobilistes qui ne se rendent pas compte des énormes difficultés éprouvées par les PMR dans leurs déplacements quotidiens* ».

« *Certaines personnes ne sont peut-être pas au courant de la façon dont ils interviennent sur la liberté de mouvement des personnes handicapées, mais pour d'autres personnes, il s'agit également d'un problème de mentalité* », déclare **Heidi Vander Poorten** du Gouvernement flamand. « *Notre objectif était également d'aborder ces deux aspects. Pour l'idée créative, nous avons demandé à Famous, qui a imaginé cette initiative et le nom « Parkeerkunst » : de l'art sur les places de parking pour les personnes handicapées, par des personnes handicapées* ».

En plus des deux artistes proposés par la Communauté flamande, la Ville de Bruxelles a financé les œuvres artistiques des deux autres binômes.

Bruxellois et visiteurs sont invités à découvrir ces emplacements d'un nouveau genre qui marqueront certainement les esprits et, gageons-le, inciteront les automobilistes à plus de civisme :

- Place de la Monnaie (entre la rue de l'Ecuyer et la rue de l'Evêque), visible à partir du 2 octobre. Une réalisation des artistes Wannes Lecompte et Anja De greve ;
- Place du Sablon à hauteur du numéro 42, visible à partir du 3 octobre. Une réalisation des artistes Hedwige Goethals et Sébastien Daumerie ;
- Boulevard Emile Bockstael à hauteur du numéro 276, visible à partir du 10 octobre. Une réalisation des artistes Ikram Aouald et Mouna Laabi.

|  |
|--|
| Cabinet de l'Echevin Ouriaghli<br>Alexandre Van der Linden<br>02/2794135 – 0485/190692<br><a href="mailto:alexandre.vanderlinden@brucity.be">alexandre.vanderlinden@brucity.be</a> |
|--|